

Vers de grappe : Mise en place d'un essai confusion sexuelle sur le vignoble gersois

La Chambre d'Agriculture du Gers accompagne sur une période de 3 ans (2014-2016), un groupe de viticulteurs à Larroque-sur-l'Osse, dans le suivi d'un essai confusion sexuelle pour lutter contre l'eudémis. La technique est encore peu développée dans le vignoble gersois mais d'autres vignobles ont démontré l'efficacité et l'intérêt de la méthode.

Aujourd'hui en France, ce sont 37 000 ha qui sont « confusés » et ce chiffre ne cesse de croître depuis 1995, date d'homologation des premiers diffuseurs.

En quoi consiste la méthode ?

La confusion sexuelle va perturber la reproduction des papillons par diffusion massive de phéromones, ainsi les papillons mâles ont beaucoup plus de difficulté pour reconnaître les femelles. A terme les populations de tordeuses déclinent.

Ces phéromones sont contenues dans des diffuseurs en polymère, elles sont ensuite libérées tout au long de la campagne de façon à couvrir les générations successives de papillons.

Pour indication : un diffuseur libère chaque jour environ 1 mg de phéromones soit l'équivalent d'un million de femelles !

Il existe plusieurs types de diffuseurs sur le marché, ayant pour « cible » l'eudémis, la cochylys ou les deux (la méthode est aussi utilisée en arboriculture pour le carpocapse par exemple).

La problématique sur notre vignoble concerne principalement l'eudémis, les diffuseurs homologués pour ce ravageur sont le RAK2 (BASF) et l'Isonet L (CBC Biogard). Sur le principe pas de différence, cependant la forme, le temps de pose, la durée d'action et le coût sont variables (*Cf. encadré comparatif*).

Les diffuseurs sont posés en début de campagne avant l'émergence des papillons, pour cela plusieurs indicateurs :

- la somme des températures
- la période connue historiquement au vignoble

Ils sont ensuite retiré en fin de campagne (au moment de la taille par exemple) et suivent la filière de revalorisation Adivalor.

La mise en place de l'essai a été effectuée sur un îlot homogène de vigne de 19 ha. Plus la surface est grande, plus la technique est efficace ! Le préalable indispensable pour la mise en place d'un tel dispositif est d'ailleurs d'avoir une surface minimum de 5-10 ha de vigne contiguë (selon la configuration).

500 diffuseurs/ha sont répartis de manière homogène au sein de la parcelle à protéger, de manière à avoir une répartition équivalente à 1 diffuseur/20m². La zone confusée est également bordée, c'est-à-dire que le nombre de diffuseurs est doublé en bordure de zone pour renforcer le dispositif au voisinage de parcelles de vignes non confusées par

exemple afin d'éviter d'éventuelles contaminations extérieures.

A noter que la confusion sexuelle est un produit de biocontrôle homologué en agriculture biologique qui constitue une alternative intéressante à la lutte chimique, c'est aussi un produit valorisable dans le cadre de la certification environnementale HVE.

En connaissance de ces éléments et face à la problématique vers de grappe sur ce secteur,

total, une vingtaine de poseurs étaient présents.

Dans une ambiance conviviale, les 19 ha ont été pourvus de leurs diffuseurs en 2 h environ. Durée pendant laquelle le temps de pose a été évalué en fonction du type de diffuseurs, au total une différence de 22 min entre le Rak et l'Isonet a été calculée. (*Cf. encadré comparatif*)

Pour assurer l'efficacité de la méthode, un suivi technique doit être effectué. Dans le cadre de l'essai ce suivi est assuré par la Chambre d'Agriculture du Gers, il consiste au suivi de pièges



l'essai a été mis en place le 3 avril avec l'appui technique de la société BASF (plan de pose, date de pose, suivi) et la participation des Ets Ladeveze, de Val de Gascoigne et du groupe Plaimont.

Les viticulteurs fortement impliqués dans le projet étaient présents lors de la pose et avaient mobilisé collègues et salariés pour la pose des diffuseurs. Au

sexuels et de pièges alimentaires, ainsi qu'aux comptages de globulaires sur la G1, de pontes et perforations sur la G2 et G3.

Ce suivi servira à la fois à valider la méthode en relation avec la pression du vignoble, à apporter au moment opportun, et si nécessaire, un traitement insecticide correctif et de comparer les différents diffuseurs.

Rak 2 (BASF)

Dose d'application : 500 diffuseurs
Persistance d'action : 180 jours
Coût : 160 €/ha

Temps de pose : 51 min/ha (dans les conditions de l'essai)

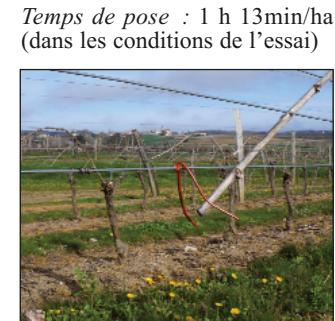


Rq : le Rak2 new en cours d'homologation est également testé sur cet îlot, sa persistance d'action est de 200 jours.

Isonet L (CBC Biogard) :

Dose d'application : 500 diffuseurs
Persistance d'action : 140 - 160 jours
Coût : 110 €/ha

Temps de pose : 1 h 13min/ha (dans les conditions de l'essai)



Formation

Reconnaître les insectes au vignoble

La Chambre d'Agriculture du Gers organise une action de formation sur la thématique « Reconnaître les insectes au vignoble ».



Objectifs :

- Identifier les principaux ravageurs au vignoble et appliquer une stratégie de lutte adaptée

- Identifier les principaux auxiliaires au vignoble et leur rôle pour mieux les préserver.

Contenus :

- Présentation des principaux ravageurs présents au vignoble, description de leur cycle de développement et identification des stades clés pour optimiser sa stratégie de lutte.

- Présentation des différents auxiliaires, description de leur rôle en tant que prédateur, stratégie pour les préserver.

- Observation des insectes sur collection et au vignoble et méthode de diagnostic : comptage, piégeage, etc.

Date et lieux :

Le mercredi 10 juin à Eauze (Maison du Floc).

Intervenant :

Raphaël Rozes, entomologiste à EntomoRémédium.

Public :

Viticulteurs et salariés.

ATTENTION !

Le nombre de places est limité (voir conditions et inscriptions dans le tableau des formations).

Pour toute information, contact : Chambre d'Agriculture du Gers - Services Techniques - Virginie Humbert - Tél. 05.62.61.77.13.



CONSEIL GÉNÉRAL
DU GERS

